

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 22 juillet 2016, à 12 h.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Sandra Bolduc et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Marc Bouthillier, Richard Tetreault, Luc Ricard et Jean Roy formant quorum sous la présidence de Me Denis Lavoie, maire.

Sont également présents monsieur Jacques Beauregard, directeur général, et madame Jocelyne Savoie, assistante-greffière.

Mesdames Francine Guay, conseillère, et Me Sandra Ruel, greffière, sont absentes lors de cette séance extraordinaire.

2016-07-346 1. Acceptation de l'avis de convocation

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'avis de convocation tel qu'il a été soumis.

Adoptée

2016-07-347 2. Adoption de l'addendum du concours

Attendu la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datée du 14 juillet et jointe au soutien des présentes relative au concours d'architecture concernant le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Roy

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal adopte l'addenda numéro 3 du concours d'architecture relatif au Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture joint au soutien des présentes.

Adoptée

2016-07-348 3. Dépôt du rapport du jury sur le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture de Chambly

PROPOSÉ par M. le conseiller Marc Bouthillier

APPUYÉ par M. le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal dépose le rapport du jury sur le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture de Chambly daté du 1^{er} juin 2015 où apparaît le nom des quatre finalistes.

Adoptée

2016-07-349 4. Deuxième étape du concours d'architecture du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a octroyé à la Ville de

Chambly une subvention de 2,3 millions de dollars au projet d'une nouvelle bibliothèque;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) exige un concours d'architecture pour l'octroi de la subvention;

Attendu que pour procéder, la Ville de Chambly doit obtenir l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Attendu que la Ville de Chambly a entrepris, le 7 mai 2015, un appel de candidatures pour un concours d'architecture en deux étapes, pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture de Chambly, à la demande du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

Attendu que le concours est constitué d'une première étape de sélection qui évalue les dossiers de candidature afin de choisir un nombre limité de finalistes qui participeront à la deuxième et dernière étape;

Attendu que seize (16) candidatures ont été soumises dans les délais fixés et font état de leurs compétences et de leur expérience en rapport au défi qui se pose, en vue d'être sélectionnées comme finaliste;

Attendu que le jury s'est composé en l'espèce, s'est réuni et a retenu quatre (4) finalistes, soit :

ACDF architecture inc.	5605, avenue de Gaspé, bureau 304, Montréal, H2T 2A4
Atelier Big City + L'ŒUF	55, rue Mont-Royal Ouest, bureau 601, Montréal, H2T2S6
Atelier TAG/Jodoin Lamarre Pratte/architectes en consortium	542, rue Prince-Arthur Ouest, Montréal, H2X 1T7
Les Architectures FABG + Vincent Leclerc Architecte	5402, boulevard St-Laurent, Montréal, H2T 1S1

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a refusé à la Ville de Chambly de tenir un concours d'architecture en date du 21 août 2015;

Attendu que les représentants de la Ville de Chambly, à la suite d'intenses négociations, ont réussi à faire débloquer le dossier;

Attendu que la Ville de Chambly est informée, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) le 14 juillet 2016;

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a donné son accord en date du 17 juillet 2016;

Attendu que le jury, dans son rapport de la première étape de sélection, recommande au conseil municipal les quatre (4) finalistes qui participeront à la deuxième étape;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ par Mme la conseillère Sandra Bolduc

APPUYÉ par M. le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie les sommes prévues aux quatre (4) finalistes, ACDF architecture inc., Atelier Big City + L'ŒUF, Atelier TAG/Jodoin Lamarre Pratte/architectes en consortium et Les Architectures FABG + Vincent Leclerc Architecte, pour la poursuite du concours d'architecture pour le Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture de la Ville de Chambly, tel qu'exigé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Adoptée

2016-07-350 5. Levée de la séance

PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ par M. le conseiller Jean Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée extraordinaire du 22 juillet 2016, à 12 h 15, soit levée.

Adoptée

Me Denis Lavoie, maire

Jocelyne Savoie, assistante-greffière

Projet